*Vie Féminine se mobilise pour participer activement à la grève des femmes ce 8 mars 2020 et ainsi rejoindre l’appel international des mouvements féministes qui avait résonné pour la première fois en Belgique l’an dernier[[1]](#footnote-1). D’ici-là, chaque semaine, nous proposons un focus sur une dimension des tâches et des charges qu’assument les femmes au quotidien et que, le 8 mars, nous arrêterons de faire pour que le monde tourne dans un autre sens. Cette semaine : focus sur le travail rémunéré.*

**Quand les femmes arrêtent d’assumer le travail rémunéré précaire…**

L'emploi des femmes est une condition de leur indépendance. Mais elles restent majoritaires à occuper les emplois précaires, et cela d’autant plus si elles sont migrantes ou racisées[[2]](#footnote-2).

**76%** des travailleurs/euses en **temps partiel** sont des femmes[[3]](#footnote-3). S’il est choisi pour certaines, le temps partiel est subi par la majorité d’entre-elles, faute de ne pas trouver un temps plein ou faute de ne pas trouver de solution aux travaux ménagers ou à la garde des enfants. Le temps partiel, c'est surtout des horaires atypiques et peu pratiques, un salaire réduit, une pression vers plus de fluctuation dans les horaires de travail et la difficulté d’atteindre une carrière complète à l’âge de la pension.

Les femmes absorbent ainsi les fluctuations du marché mais se chargent aussi d'assurer des **services à la collectivité** avec des moyens financiers trop faibles. Les métiers des secteurs de la petite enfance, de la santé, du social ou encore du nettoyage sont féminisés à plus de **85%**[[4]](#footnote-4) mais souffrent de manque de personnel, de grosses charges de travail, de fortes pressions et de stress, le tout pour des salaires trop bas.

Ces emplois et ces carrières précaires se répercutent évidemment sur le **salaire** et les **pensions** des femmes qui stagnent toujours plus bas que ceux des hommes. En Belgique, l’écart salarial entre hommes et femmes monte jusqu’à **19%** si on le calcule sur base annuelle en prenant en compte les travailleurs/euses à temps partiel[[5]](#footnote-5). Les pensions des femmes sont quant à elles en moyenne **35%** plus basses que celles des hommes[[6]](#footnote-6), une situation qui risque encore de s’aggraver avec les politiques de démantèlement des pensions.

Les réalités des femmes au travail mettent en lumière une organisation de la société qui dévalorise l’activité non-marchande et privilégie la flexibilité des travailleuses et des travailleurs. C’est de là que doit partir une profonde remise en question des politiques de l’emploi, de la qualité de l'emploi proposé (salaire, horaire, type de travail et utilité sociale et environnementale), mais aussi de la place du travail rémunéré au niveau qualité de vie de par les liens inévitables qu’il entretient avec la vie privée.

**Contact presse :**

Aurore Kesch,

Président de Vie Féminine

presidente-nationaleviefeminine.be

[www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)

[www.facebook.com/VieFeminine](http://www.facebook.com/VieFeminine)

1. Plus d’infos sur les actions organisées par Vie Féminine dans le cadre de la grève des femmes du 8 mars sur www.facebook.com/VieFeminine [↑](#footnote-ref-1)
2. Emmanuel (N.), *L’emploi des femmes racisées, un parcours semé d’embûches*, dans Axelle n°205-206, 2018. [↑](#footnote-ref-2)
3. Institut pour l’Egalité entre Femmes et Hommes, 2019. [↑](#footnote-ref-3)
4. Statbel.fgov.be, 2018. [↑](#footnote-ref-4)
5. Institut pour l’Egalité entre Femmes et Hommes, 2017. [↑](#footnote-ref-5)
6. Office National des Pensions, 2019. [↑](#footnote-ref-6)